



refacturation chasse d'eau + trous "mal rebouchés" ???

Par **smnina10**, le **24/05/2019** à **17:21**

Bonjour

J'ai quitté mon logement au bout d'un an. Etat des lieux de sortie réalisé le 22/03/2019 sur unetablette et signé sur tablette (sans remise d'un double imprimé ni d'envoi d'un exemplaire par mail en direct) avec l'agent immobilier ainsi que son patron de l'agence (qui se trouve être le propriétaire de l'appartement!!!). les 2 mois arrivent à échéance pour récupérer la caution.

Or ils m'imputent 2 factures alors que lors de la sortie je leur ai posé la question si la caution allait m'être restitué entièrement? il m'ont répondu "oui avec une retenue de 20% pour les charges à venir" aucune mention ne m'a été faite sur la refacturation des ces deux points ci dessous :

- une intervention qui a consisté à régler la chasse d'eau de mes WC pendant que j'étais dans les lieux suite à une fuite de la chasse d'eau,

- un devis pour reprendre les quelques trous que j'ai rebouchés et qui sont "mal rebouchés" d'après eux .. j'ai rebouché les trous (petits trous suite à des éraflures de meubles) avec un enduit de finition (rebouchage) blanc sur un mur blanc, manifestement les "blanc" ne sont pas de la même teinte et l'agence nous les refacture car "mal rebouchés" ...

est ce que le réglage de la chasse d'eau est à mes frais ?

Est ce que les trous rebouchés mais pas au goût du propriétaire doivent m'être refacturés sachant que j'ai fait le nécessaire de mon côté ...

Merci pour votre retour rapide je suis à deux doigts d'exploser !

Par **janus2fr**, le **25/05/2019** à **09:12**

Bonjour,

Oui pour la chasse d'eau, s'il s'agissait juste d'un réglage, voir même s'il y avait changement de joints, c'est à la charge du locataire.

Pour les trous, il faudrait savoir déjà ce qui est indiqué dans l'état des lieux de sortie. Or comme vous n'en avez pas d'exemplaire, ce n'est pas simple. Je vous rappelle qu'on ne signe pas un état des lieux s'il n'est pas possible de repartir avec son propre exemplaire signé du bailleur, car seul ce document fait foi !